

Les chemins de fer du Canada accueillent favorablement la publication du Règlement proposé sur les enregistreurs audio et vidéo de locomotive

Ottawa / 27 mai 2019

L'Association des chemins de fer du Canada (ACFC) a accueilli favorablement l'[annonce](#) par le ministre des Transports Marc Garneau de la publication dans la *Gazette du Canada*, Partie I, du [Règlement proposé sur les enregistreurs audio et vidéo de locomotive](#) (EAVL), qui précise les exigences techniques pour que les compagnies ferroviaires installent ces dispositifs dans leurs locomotives.

« Les chemins de fer du Canada ont toujours défendu l'installation d'enregistreurs audio et vidéo dans les trains, a dit Marc Brazeau, le président-directeur général de l'ACFC. Le fait de permettre aux chemins de fer d'utiliser des enregistrements audio et vidéo dans le contexte d'une gestion proactive de la sécurité jouera un rôle majeur dans les efforts déployés par le secteur pour prévenir les accidents. »

L'ACFC et ses membres collaborent étroitement avec les syndicats et les organismes de réglementation depuis plusieurs années afin d'élaborer un plan efficace sur les EAVL. L'ACFC et ses membres sont impatients d'étudier le règlement proposé pendant la période de consultation de 60 jours.

À propos de l'Association des chemins de fer du Canada

L'Association des chemins de fer du Canada représente plus de 60 chemins de fer marchandises et voyageurs, qui acheminent 84 millions de voyageurs et 310 milliards de dollars en marchandises chaque année au Canada. L'ACFC fait valoir les intérêts de ses membres et membres associés afin que le secteur ferroviaire demeure concurrentiel au palier mondial, écologiquement durable et surtout sûr. Apprenez-en plus au www.railcan.ca/fr.

Connectez-vous sur [Twitter](#), [Facebook](#) et [LinkedIn](#).